



Ecole Cœur Immaculé de Marie
5 place du 8 mai et 11 novembre 41190 HERBAULT
Tél : 02 54 46 11 62
Mail : ecole.privee.herbaul@orange.fr

DEMANDE NOUVELLE INSCRIPTION Rentrée 2020

Madame (NOM, Prénom)

Monsieur (NOM, Prénom)

Adresse :

• demandent l'inscription de leur enfant (NOM, Prénom)

né(e) le..... à..... dans l'ECOLE CŒUR

IMMACULE DE MARIE à HERBAULT à compter de l'année scolaire 2020/2021

• s'engagent à :

- scolariser régulièrement leur enfant à partir du.....
- assurer le financement de la scolarité selon les modalités réglées par la convention scolaire et financière annuelle, qu'ils signeront en début de chaque année scolaire,
- respecter et participer à la mise en œuvre des différents projets de l'école (éducatif, établissement, pédagogique, pastoral) et du règlement intérieur de l'école.

Demande établie le..... à

Signature du père :

Signature de la mère :

« Tu as des dons que je n'ai pas. J'ai des dons que tu n'as pas. Le monde serait plus beau si on coopérait les uns avec les autres et si on soutenait les plus faibles. » Jean Vannier



École Cœur Immaculé de Marie
5 place du 8 mai et 11 novembre 41190 HERBAULT
Tél : 02 54 46 11 62
Mail : ecole.privee.herbault@orange.fr

FICHE DE RENSEIGNEMENTS INSCRIPTION

Renseignements concernant l'enfant

NOM :
Prénom(s) : Sexe : F M
Né(e) le..... à..... Département ou pays.....
Baptisé(e) le.....
Adresse école précédente.....classe.....

AUTORITE PARENTALE

Mère

Prénom.....Nom.....
Adresse.....
Numéros de téléphone..... portable.....
Mail
Profession.....Adresse employeur.....

Père

Prénom.....Nom.....
Adresse.....
Numéros de téléphone..... portable.....
Mail
Profession.....Adresse employeur.....

Situation familiale

Mariés - vie maritale - veuf/veuve - séparés - divorcés
 Autorité parentale conjointe - autorité parentale attribuée à.....

Responsable(s) légal(aux).....

Personne à prévenir en cas d'absence du responsable légal

Nom.....Prénom.....Tél.....
Qualité

Fratrie (frère(s) et sœur(s))

Prénom	Nom	Date de naissance	Etablissement scolaire

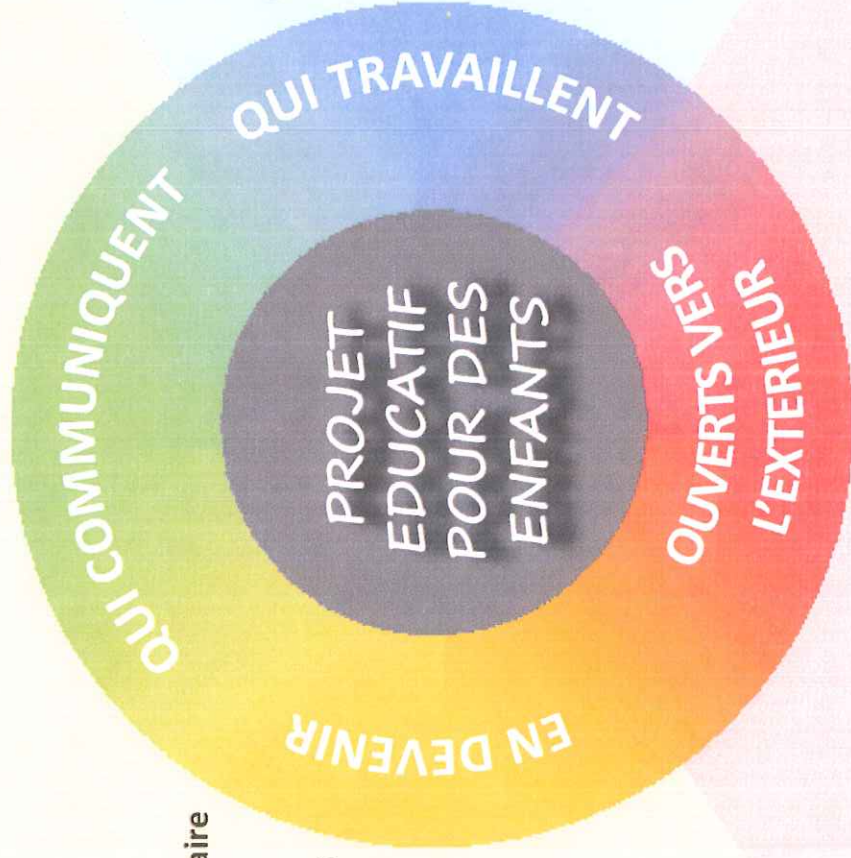
Date..... Signature des parents

« Tu as des dons que je n'ai pas. J'ai des dons que tu n'as pas. Le monde serait plus beau si on coopérait les uns avec les autres et si on soutenait les plus faibles. » Jean Vannier

- En leur permettant d'échanger avec tous les acteurs de la communauté éducative : enfants, parents, enseignants, personnel, prêtre
- En leur apprenant à s'exprimer, à argumenter et à justifier leurs choix
- En favorisant l'écoute, le respect, l'échange et la tolérance



- En leur donnant confiance en eux, les faire grandir pour tendre vers l'autonomie
- En vivant ensemble dans le respect des règles et en éduquant à la relation
- En leur donnant des responsabilités



- En apprenant à leur rythme par le Travail Personnalisé et Communautaire
- En ayant plaisir à venir à l'école
- En développant des aptitudes (vivre le silence, se concentrer, avoir le droit à l'erreur, se corriger ...)



- En suscitant et en développant la curiosité
- En leur transmettant des valeurs religieuses et humaines
- En les ouvrant sur leur environnement proche ou lointain





Ecole Cœur Immaculé de Marie
5 place du 11 novembre et 8 mai- 41190 HERBAULT
02.54. 46.11.62 - Mail : ecole.privee.herbault@orange.fr

TARIFS – Année scolaire 2020-2021



Maternelle et primaire (10 mois de scolarité)

CONTRIBUTION DES FAMILLES

	ANNUEL	MENSUEL
le 1 ^{er} enfant	611,80 €	61,18 €
le 2 ^{ème} enfant	550,40 €	55,04 €
le 3 ^{ème} enfant	507,80 €	50,78 €

DEMI-PENSION

Forfait 4 repas	608,40 €	60,84€
Forfait 3 repas	456,20 €	45,62 €
Forfait 2 repas	304,20€	30,42€

Repas à l'unité		5,10 €
-----------------	--	--------

ETUDE SURVEILLEE PRIMAIRE

Forfait du CP au CM2)de 17h00à 18h00	322,50€	32,25 €
A l'unité		2.60 €

GARDERIE PRIMAIRE ET MATERNELLE

Forfait garderie du matin de 7h30 à 8h45	270,30 €	27,03 €
A l'unité		2,23 €
Forfait garderie du soir pour les maternelles de 17h00 à 18h30	270,30 €	27,03 €
A l'unité		2,23 €

APEL

Cotisation	24,00 €	
------------	---------	--

AUTRES PARTICIPATIONS

Activités et sorties pédagogiques	30,00 €	
Intervenant sport (à partir de la GS)	34,00 €	



Qu'est-ce qu'un établissement catholique ?



C'est un établissement scolaire :

Notre première mission réside dans l'enseignement et dans la réussite du parcours scolaire de chaque élève quel qu'il soit.

C'est un établissement catholique :

Nos établissements constituent l'une des formes du service rendu par l'Eglise catholique à la société française et aux familles qui la composent. Résolument ouverts à tous, nous proposons une formation tournée vers le respect de chacun, l'apprentissage de la liberté et du sens des responsabilités, la découverte de l'intériorité et de la dimension spirituelle de l'existence. En cela, nous apportons à nos élèves une éducation fondée sur la vision chrétienne de la personne et des relations humaines.

UN ÉTABLISSEMENT EN CONTRAT D'ASSOCIATION

Par notre contrat d'association avec l'État, nos établissements :

- Participent au service public de l'enseignement.
- Accueillent, selon leurs possibilités, tous les élèves.
- Emploient des enseignants titulaires du même niveau de diplôme et satisfaisant aux mêmes concours que ceux de l'enseignement public.

L'enseignement est soumis au contrôle de l'État ; il **concerne uniquement les horaires annuels et le respect des programmes mais pas le choix des méthodes pédagogiques.**

UN ÉTABLISSEMENT CATHOLIQUE

Une école catholique est une institution chrétienne placée sous l'autorité de l'Évêque. Le CARACTÈRE PROPRE de l'établissement se traduit dans un PROJET D'ÉTABLISSEMENT attentif aux besoins des jeunes d'aujourd'hui et se réfère à l'Évangile.

Il imprègne toute la vie de l'établissement : l'éducation, l'encadrement, la vie pédagogique, les activités et les valeurs.

LE PROJET D'ÉTABLISSEMENT

Il s'appuie sur le « caractère propre » de l'établissement de l'Enseignement Catholique et met en œuvre les projets éducatif et pastoral de la tutelle diocésaine qui accompagne chaque établissement.

Le projet d'établissement, la vie scolaire, le règlement intérieur relèvent de la seule liberté de l'établissement.

L'ENSEIGNEMENT

Par contrat avec l'État, nos enseignants, sans être fonctionnaires, sont « agents de droit public » et rémunérés par l'État. Ils sont nommés par les services académiques et contrôlés par les inspecteurs de l'Education Nationale.

Le personnel enseignant est toutefois placé sous l'autorité du chef d'établissement.

- ♦ Pour enseigner dans l'Enseignement Catholique en contrat avec d'association avec l'Etat, **les maîtres doivent être respectueux du caractère propre de l'établissement.**
- ♦ Les établissements ont l'obligation de suivre les programmes de l'Education Nationale.
- ♦ En cas d'absence de professeurs, les missions de remplacement sont engagées par l'académie lorsque l'arrêt médical excède 4 jours effectifs de cours (en primaire) .

PARCOURS SCOLAIRE ET PROJET PERSONNEL DE L'ELEVE

Un élève qui intègre un établissement catholique se verra proposer par l'équipe éducative qui le suit un parcours scolaire en fonction de :

- Son projet personnel d'orientation,
- Ses compétences
- Ses résultats scolaires
- Son savoir être.

Ce parcours pourra s'effectuer dans un ou plusieurs établissements de l'Enseignement Catholique de la comète Vallée du Loir* ou du diocèse de Blois.

LES PARENTS ET L'APEL

Les parents sont partie prenante de la communauté éducative au sein de laquelle ils jouent un rôle essentiel. L'A.P.E.L. est l'Association de Parents d'élèves de l'Enseignement Libre régie par la loi de 1901 (à but non lucratif).

Elle rassemble les parents d'un même établissement. Dans le respect de la fonction spécifique de chacun, l'A.P.E.L. d'un établissement a un rôle d'accueil, d'animation, d'information, de conseil et de représentation de parents d'élèves.

La relation de confiance établie par l'A.P.E.L. avec les autres membres de la communauté éducative (chef d'établissement, association de gestion, tutelle, équipe enseignante, personnel d'encadrement et administratif) permet à chaque parent d'élève d'être acteur de l'établissement de son enfant dans un souci d'intérêt général et d'accompagnement.

LA VIE SCOLAIRE

Le chef d'établissement est responsable de l'établissement et de la vie scolaire. Seul l'enseignement est soumis au contrôle de l'Etat.

Le règlement intérieur constitue la mise en œuvre de la charte éducative en ce qui concerne la ponctualité, l'assiduité, le respect de chacun et des lieux. Conçu dans une perspective éducative, il présente à la fois la valorisation du respect des règles et les sanctions liées à leur manquement.

Dans ce cadre, l'établissement peut présenter son organisation spécifique des conseils de classe, des conseils de discipline, des conditions d'exclusion d'un élève ou de réinscription.

LA PASTORALE

Notre « **Caractère propre** » s'exprime par notre volonté d'être un Etablissement Catholique.

Nos établissements sont ouverts à tous. Réciproquement, élèves, enseignants ou membres du personnel, tous se doivent de respecter le projet de l'établissement et le « **Caractère propre** ».

Pour répondre à sa mission, l'établissement catholique veille à :

- Offrir à tous une culture religieuse de l'ordre du savoir.
- Mettre en place des actions de solidarité.
- Proposer de vivre des temps d'intériorisation.

LES RESSOURCES

1- Du fait du contrat d'association, **l'Etat verse des contributions** légalement obligatoires à l'établissement, calculées sur la base du coût d'un élève dans l'Enseignement Public.

Les établissements sous contrat reçoivent donc des fonds destinés à couvrir leur frais de fonctionnement hors tout ce qui touche à l'immobilier (du Conseil Régional pour les lycées, du Conseil Général pour les collèges, des communes pour les écoles primaires). Les établissements sont tenus de justifier de l'utilisation des sommes perçues. **Ces différents forfaits servent normalement à financer le fonctionnement de l'établissement** en ce qui concerne la scolarité des élèves, les fournitures pédagogiques, les personnels d'encadrement et administratifs, l'achat de matériel, de certains livres...

2- **Les contributions demandées aux familles** sont indispensables pour financer :

- L'immobilier (entretien des bâtiments, rénovation ou construction).
- La mise en œuvre du caractère propre de l'établissement.

Les forfaits publics réellement versés ne couvrant pas l'intégralité des frais pédagogiques de fonctionnement, nos établissements sont contraints de faire porter une partie de ces dépenses par les familles.

- 3- **Restauration** : le prix du repas comprend à la fois les consommables mais aussi les charges fixes (personnel et énergie). Aucune subvention des différentes collectivités territoriales n'est versée pour le financement de la restauration scolaire.

GESTION

Les établissements sont gérés par des associations loi 1901 à but non lucratif : les OGEC (Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique).

Le conseil d'administration de l'OGEC gère avec le chef d'établissement l'utilisation des fonds collectés. Cette gestion est menée dans le cadre des projets de l'Enseignement Catholique dont la tutelle diocésaine se porte garante. Le(la) président(e) de l'A.P.E.L. est membre de droit de l'OGEC.

*Liste des établissements appartenant à la Comète Vallée du Loir (Communauté d'établissements) :

Ecole Cœur Immaculé de Marie – Herbault

Ecole Saint Joseph – Authon

Ecole Saint Jean-Baptiste – Coulommiers la Tour

Ecole et collège Saint Julien – Montoire

Ecole Notre-Dame – Vendôme

Collège, Lycée général et lycée professionnel Saint Joseph – Vendôme

Lycée Sainte Cécile - Montoire